

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 29 juin 1874

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 1 p. (196v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 29 juin 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47838>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 juin 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Godin avertit Grebel qu'il n'a pas de temps à consacrer à l'examen des procès-verbaux des séances du conseil municipal. Il préfère obtenir l'explication des faits saillants qui se produisent à chaque séance. Il lui demande s'il est vrai que le maire ait préparé un arrêté de suspension du conseil municipal. Il le remercie pour les notes relatives aux débats du procès [de l'affaire Boucher et Cie].

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Actualité](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Hinault \[monsieur\]](#)
- [Maillet, Joseph Alfred](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Verbailler 27 Juin 1744

Cher Monsieur Grebel,

J' n'ai pas de temps à consacrer à l'examen des procès-verbaux des séances du conseil, mais ce que je désire sincèrement c'est l'application des faits suivants qui se sont passés à l'Assemblée, et de tout ce que ces séances ont pu arrêter de contrainc aux habitants et le gérant pour les conseillers.

J' suppose que votre session de Mai est terminée, et qu'il sera possible d'en parler dans les journaux.

Est-il encoré question que le Maire ait en son poche un arrêté à ceau-

sion du conseil municipal ? Et le conseil pense-t-il que le Maire ait le droit de provoquer un moyen de faire usage de cette suspension ?

Je vous laisse ces choses que j' ai l'habileté de savoir.

J' ai reçu toutes vos notes et elles me suffisent sur les débats du procès.

Nous réglerons l'affaire de Béreux quand je serai à Guise.

Bien à vous

Godin